

La RFPT obéit à des règles éthiques strictes. Tous les acteurs impliqués dans l'élaboration de la revue sont tenus de les respecter, dans le respect des principes édictés par **le Comité d'éthique de publication (COPE)**. Les engagements ci-dessous s'inspirent des recommandations de ce comité.

1. Engagements de la revue

Le comité éditorial a pour priorité l'amélioration constante de la revue RFPT, ainsi que la publication et la diffusion d'un contenu scientifique clair, exigeant et éthique, dans le domaine de la Photogrammétrie, de la Télédétection et des Sciences Géographiques.

Processus d'évaluation

Tous les efforts sont fournis pour traiter les tapuscrits soumis de manière efficace et rapide.

Une proposition d'article qui n'est pas conforme au champ d'application de la revue ou qui va à l'encontre de sa ligne éditoriale peut être rejetée par le comité de rédaction sans passer par une évaluation à l'aveugle par les pairs.

À l'exception des deux cas précédents et des notes de lecture, toutes les propositions d'articles soumises à la revue sont évaluées au minimum par deux évaluateurs extérieurs.

Après délibération du comité de rédaction et de la direction s'appuyant sur les rapports d'évaluation, une proposition d'article peut être acceptée, acceptée sous réserve de modifications (majeures ou mineures) ou rejetée.

- En cas d'acceptation sous réserve, la direction et le comité de rédaction prennent une décision définitive en fonction de la prise en compte par l'auteur des suggestions et commentaires des évaluateurs.
- En cas de rejet de leur proposition, un avis motivé est transmis aux auteurs. Ces derniers peuvent toutefois demander une seconde expertise. Après examen et avis du comité de rédaction et/ou de la direction, la contribution peut faire l'objet d'une ultime évaluation en double aveugle.

Conflits d'intérêt

En cas de conflit d'intérêt avec l'un des auteurs, son organisme d'origine ou avec le contenu d'une proposition, les membres du comité de rédaction concernés se récuse.

Impartialité

Chaque soumission d'article est prise en considération de manière impartiale et ses mérites sont jugés sans distinction de sexe, religion, orientation sexuelle, nationalité, origine ethnique, ancienneté ou affiliation institutionnelle des auteurs.

Confidentialité et utilisation des données

Le processus d'évaluation par les pairs est strictement confidentiel. L'information ou la correspondance au sujet d'un tapuscrit ne sont partagées avec personne en dehors de ce processus. Aucune information inédite, aucun argument ou aucune interprétation contenue dans une contribution n'est utilisée ou divulguée avant la publication de l'article sans le consentement des auteurs.

Traitement éditorial

Tout texte accepté (dès le premier envoi, ou après modification) fait l'objet d'un travail éditorial effectué en concertation avec l'auteur.

Erratum

Si la revue apprend qu'un article qu'elle a publié contient une erreur importante, elle en informe les auteurs qui doivent rapidement soit transmettre leurs corrections, soit fournir des preuves de la justesse de l'article concerné.

2. Engagement des experts

Récusation

Les experts du comité de relecture informent rapidement la direction de la revue s'ils se sentent insuffisamment qualifiés ou s'ils ne disposent pas du temps nécessaire pour évaluer la recherche présentée.

Confidentialité et utilisation des données

Le processus d'évaluation par les pairs est strictement confidentiel. L'information ou la correspondance au sujet d'un tapuscrit ne sont partagées avec personne en dehors de ce processus. Aucune information inédite, aucun argument ou aucune interprétation contenue dans une contribution n'est utilisée ou divulguée avant la publication de l'article sans le consentement des auteurs.

Impartialité

La qualité de la proposition d'article est jugée objectivement en respectant l'indépendance intellectuelle des auteurs et selon l'état de l'art. Les évaluateurs expriment clairement leurs points de vue, arguments à l'appui ; la critique ad hominem étant proscrite.

Publications multiples ou redondantes

Les experts informent la direction de la revue de toute similitude substantielle entre le tapuscrit en cours d'évaluation et tout document publié ou soumis simultanément à une autre revue dont ils auraient connaissance.

Références

Les experts informent la direction de la revue de l'utilisation de travaux d'autres auteurs sans mention de leur source.

3. Engagements des auteurs

Originalité et plagiat

Les auteurs garantissent que leur proposition d'article est originale, qu'elle ne porte pas atteinte aux droits moraux de la propriété intellectuelle de toute autre personne ou entité. Dans le cas contraire, les auteurs le feraient à leur entière responsabilité.

Conflits d'intérêt

Les auteurs déclarent à la direction de la revue tout conflit d'intérêt potentiel, qu'il soit professionnel, financier ou autre qui pourrait être interprété comme ayant pu influencer leur démarche.

Mention des auteurs

L'auteur correspondant s'assure que seuls les auteurs et tous les auteurs ayant apporté une contribution significative à la conception, l'élaboration et l'interprétation de l'étude présentée figurent dans la liste des co-auteurs. Il veille également à ce que tous les co-auteurs aient vu et approuvé la version finale du document, et décidé de le soumettre à la publication. Les remerciements peuvent permettre de mentionner certains contributeurs qui ont apporté une aide substantielle au travail publié.

Propos diffamatoires

Les auteurs garantissent que leur proposition d'article ne contient pas de déclaration diffamatoire, frauduleuse ou sciemment inexacte.

Publications multiples ou redondantes

Les auteurs garantissent que leur proposition d'article n'a pas déjà été publiée ou qu'elle présente une nouveauté suffisante par rapport à une précédente publication (nouveaux résultats, approfondissements significatifs,...) . Ils ne soumettent pas leur contribution à plusieurs revues en même temps.

Références

Les auteurs garantissent qu'ils citent de manière appropriée toutes les publications qu'ils ont utilisées dans leur travail.

Traitement éditorial

Les auteurs autorisent l'équipe éditoriale de la revue à apporter d'éventuels aménagements à leur article et collaborent avec elle quand des aménagements leurs sont soumis pour accord.

Erratum

S'ils découvrent une erreur importante ou une inexactitude après la parution de leur article, les auteurs en informent rapidement la revue et coopèrent avec elle pour se rétracter ou corriger l'article concerné.

S'ils sont contactés par la revue après la parution de leur article à la suite de la découverte d'une erreur importante, ils transmettent rapidement soit leurs corrections, soit des preuves de la justesse de l'article original.

Publication imprimée et numérique

Les auteurs autorisent la diffusion de leur article aux formats imprimé et numérique.

Republication

L'auteur peut republier son article (pour un chapitre de livre par exemple), sous réserve de mentionner très clairement la référence bibliographique de première publication dans la revue RFPT.